



Vos contacts CFDT :

Eric Ho : 06 15 70 52 94

Jérémy Olive : 02 76 51 14 06

COMPLETEL le 9 février 2015

CLASSIFICATION : ENFIN DES AVANCEES !

Depuis notre dernier tract du 8 Décembre 2014 les choses ont bougé.

A deux reprises, lors de réunions à St Denis, une délégation CFDT a interpellé la direction sur l'urgence à appliquer les minima salariaux de la Convention Collective Nationale des Télécommunications (CCNT) en l'absence d'Accord de classification au sein de Complétel.

Une réunion de restitution de l'analyse de la situation individuelle des collaborateurs en catégorie B et C a eu lieu vendredi 6 février 2015. La délégation CFDT étant composée de collaborateurs du STC N1, ADV et ancien Chef de Projet Déploiement.

La Direction propose de réévaluer :

- 14 techniciens du STC N1 de la classification B à C, ce qui représente une augmentation moyenne de 5%
- 5 coordinateurs STC de la classification C à D, sans qu'il y ait de conséquence directe sur les salaires. Ils gardent des objectifs trimestriels en étant payés mensuellement au niveau du variable.
- 24 attachés clientèles (ADV-RC) de la classification B à C, ce qui implique une augmentation de rémunération pour 22 personnes.
- 17 assistants techniques de la classification B à C avec une augmentation de salaires pour 16 salariés.
- 13 techniciens déploiement, dont 12 passeraient en C

D'autres populations pouvant être concernées par une reclassification, la Direction s'engage à traiter au cas par cas. Pour l'heure, cela représente un changement significatif, pour environ 25% des effectifs du site d'Isneauville, qui se concrétisera avec la signature d'un nouvel avenant au contrat de travail.

Ceci est une belle avancée, mais elle n'est pas à la hauteur des espérances de la CFDT. La direction n'a pas voulu entendre parler de rétroactivité, prétextant que les postes ont évolué depuis le rachat d'Altitude Télécoms. Ces réajustements salariaux sont applicables au 1 janvier 2015. Nous n'avons pas la même interprétation de la lecture de CCNT et n'avons toujours pas obtenu de la Direction des fiches de postes.

La prochaine étape sera de mettre en place un Accord de classification en s'appuyant sur les accords existants dans le groupe.

La défense des intérêts des salariés est et restera notre priorité.

[RESPECTÉ]